

**Vendredi 8 octobre 2021**

**\*\*\*\***

**Session DM1 de l'Assemblée départementale**

**Discours de Sophie BORDERIE**

**Présidente du Département**

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,  
Chers collègues, Chers internautes,

Même si elle ne comprend que peu de dossiers et des mouvements financiers restreints, cette session de DM1 comporte des dossiers importants qui ne peuvent attendre la DM2 fin novembre pour être examinés.

Avant de les évoquer brièvement, je prendrai quelques minutes pour aborder plusieurs sujets d'actualité.

Tout d'abord, je vous confirme que le Conseil départemental délibèrera sur la demande de participation financière au projet GPSO à l'occasion de la Commission permanente du 22 octobre prochain.

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer le sujet ensemble et j'ai pu noter que les 4 Présidents des groupes qui constituent notre Assemblée avaient exprimé leur opposition à toute participation financière de notre collectivité.

La participation demandée, 120 millions d'euros à ce jour, paraît en effet tout bonnement inconcevable. Le Conseil départemental ne peut accompagner financièrement ce projet dont le montant représente l'équivalent de la construction de 8 nouveaux collèges.

Même si des conditions spécifiques d'emprunt sont mises en place, le Département est déjà engagé sur de nombreux projets structurants prévus à son PPI (plan collège, center parcs, échangeur routier, rocade de Marmande, pont du Mas d'Agenais, déploiement du THD...).

La levée d'un nouvel emprunt de 120 M€, quelles que soient ses conditions, fragiliserait la situation financière du Département et dégraderait de manière inquiétante ses ratios de gestion, notamment d'endettement.

La mise en place par l'Etat d'une fiscalité additionnelle spécifique à ce projet qui frapperait les ménages et les entreprises lot-et-garonnaises à hauteur de 35,5 M€ paraît en outre totalement inopportune en période de redressement encore fragile de l'économie et alors qu'une partie des lot-et-garonnais a vu sa situation sociale se dégrader en raison de la pandémie de covid-19.

Plus globalement, s'agissant de la réalisation d'une infrastructure d'envergure nationale et internationale, la participation de l'Etat et de l'Europe reste largement insuffisante, à peine 60% d'une dépense globale de 14,6 Milliards d'euros. Le plan de financement prévisionnel fait reposer 40% de la dépense sur les collectivités locales dont l'Etat n'a eu de cesse de limiter les capacités d'investissement et d'endettement, notamment les Départements avec le fameux « Pacte de Cahors ».

Vous vous en doutez, j'ai des échanges réguliers sur le sujet avec le Président Rousset. Nos échanges sont courtois et respectueux malgré nos divergences de points de vue. Le Conseil régional reste et doit rester un partenaire privilégié de notre collectivité, car au-delà de ce dossier, nous avons de nombreux chantiers à mener ensemble.

Pour autant oui, le Département, tout comme beaucoup d'autres, priorisera clairement ses actions en fonction de ses compétences.

A ce titre, Daniel Borie et moi-même vous proposerons en DM2 le lancement de l'élaboration concertée d'un plan d'amélioration des routes départementales du quotidien, intégrant un objectif ambitieux de développement des mobilités.

Cet engagement de campagne porté par la majorité prendra la forme d'un document prospectif, visant à programmer un calendrier de travaux du réseau départemental secondaire dans un calendrier financièrement supportable, et à encourager toutes les formes de mobilités douces par un travail partenarial avec l'ensemble des collectivités concernées.

Je souhaite que ce chantier, ambitieux et attendu par les lot-et-garonnais, soit travaillé par l'ensemble des commissions internes concernées, de manière transversale et coordonnée, sous la responsabilité de Daniel Borie.

Autre compétence qui fait partie du cœur de métiers du Département, l'Aide sociale à l'enfance.

Nous connaissons tous les fortes difficultés auxquelles sont confrontés tous les Départements de France pour faire face à ces missions :

- augmentation du nombre de signalements et des situations socialement complexes traduisant un développement de la précarité mais également des tensions au sein de notre société, renforcées par la pandémie de covid-19 et notamment les périodes de confinement ;
- fortes difficultés à recruter des personnels qualifiés, véritable pénurie de travailleurs sociaux même sans expérience, ces métiers étant extrêmement difficiles et peu reconnus ; nous n'arrivons pas aujourd'hui, et c'est la même chose dans la plupart des Départements, à pourvoir des postes disponibles ;
- multiplicité des interlocuteurs institutionnels et notamment étatiques, avec un poids prépondérant du secteur judiciaire, 85% des mesures éducatives étant le fruit de décisions de justice ;
- situation sinistrée et je pèse mes mots, du secteur psychiatrique et particulièrement pédopsychiatrique en France, avec une absence de réponses adaptées de l'Etat pour le suivi de plus en plus de jeunes relevant de problématiques comportementales. Or selon l'ADF, plus d'un tiers des mineurs confiés à l'ASE requerrait un soutien clinique.

Comme vous avez pu le lire dans la presse, c'est dans ce contexte que la semaine dernière une douzaine de travailleurs sociaux chargés de l'aide sociale à l'enfance se sont réunis accompagnés d'un responsable syndical pour faire part de leur intention d'user de leur droit de retrait, à savoir le « droit de se retirer d'une situation de travail dont le salarié a des motifs raisonnables de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ». Mme Lavit a rencontré ces agents le jour même en fin d'après-midi et j'ai pu également les recevoir en début de soirée pour les écouter.

Je l'ai dit, nous ne découvrons pas les difficultés du secteur et nous tentons, depuis des années, d'y apporter des réponses.

- Des mesures concrètes ont été prises, telle la création de six postes de coordonnateurs, d'autres sont en cours, comme l'allègement des tâches administratives et du circuit décisionnel, la stabilisation des équipes en termes de ressources humaines, et la réflexion autour de l'organisation de la direction. De nouveaux leviers, notamment pour améliorer la disponibilité des solutions de placement, sont étudiés.
- L'observatoire départemental de la protection de l'enfance, l'ODPE, a été installé en septembre 2020
- Le nouveau Schéma départemental de la prévention et de la protection de l'enfance est en cours de finalisation. Il a été élaboré en concertation avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels qui ont salué la qualité du travail fourni, le pragmatisme et l'ambition des actions préconisées.

- Deux réunions ont eu lieu entre les organisations syndicales, la vice-présidente LAVIT et moi-même et la direction générale les 31 août et le 15 septembre derniers. Sur la base de ces échanges, un travail est aujourd'hui engagé pour poursuivre l'amélioration de l'organisation interne du service de l'aide sociale à l'enfance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les revendications exprimées la semaine dernière, un CHSCT s'est tenu mardi 5 octobre.

Le Directeur général des Services a commencé à rencontrer l'ensemble des agents de l'ASE par territoire, en petit groupe afin de pouvoir échanger librement.

Ces échanges donneront lieu à une réunion début novembre à laquelle je participerai personnellement et au cours de laquelle je présenterai les mesures, les moyens et le calendrier d'actions que je proposerai de mettre en place afin de renforcer et améliorer le secteur de l'aide sociale à l'enfance dans notre département.

J'ai bon espoir que ces démarches fassent réellement avancer les choses même si, avec la meilleure volonté du monde, nous ne pourrions apporter de solutions pérennes du jour au lendemain sans notamment la mise en place d'actions et de mesures au niveau national. Le croire ou le faire croire ne serait que duperie.

Le projet de loi relatif à la protection des enfants, actuellement en cours de discussion devant le Parlement, devrait pouvoir apporter aux départements de nouveaux outils utiles pour les aider à mieux assumer cette compétence. L'Assemblée des Départements de France suit avec attention l'évolution de ce texte visant à moderniser la gouvernance nationale de l'ASE, améliorer le quotidien des enfants suivis ou placés et mieux reconnaître les métiers liés à ce secteur difficile,

Quelques mots sur l'expérimentation de renationalisation du Rsa ayant récemment fait l'objet d'un accord entre le Gouvernement et le Département de Seine-Saint-Denis.

En résumé, après de longs mois de dures négociations, une année de référence des dépenses nettes de Rsa financées par le Département de Seine-Saint-Denis, calculées sur la moyenne des dépenses de la période 2018-2019-2020 a été instaurée, 520 millions d'euros pour être précise.

L'Etat s'engage à prendre intégralement à sa charge durant 3 ans les potentielles hausses du coût du RSA supérieur à ces 520 millions.

En contrepartie, le Département accepte de doubler les moyens qu'il consacre annuellement aux actions d'insertion, les faisant passer de 23 à 46 millions.

Grace à cet accord, la Seine-Saint-Denis estime qu'elle économisera entre 30 à 40 millions d'euros par an.

Un quotidien national, évoquant cet accord, a publié une liste de Départements qui pourraient être concernés par cette expérimentation ; le Lot-et-Garonne en faisait partie.

Je tiens à vous préciser que l'Etat ne nous a jamais sollicités, et que nous n'avons à ce jour pas non plus candidaté pour faire partie des départements expérimentateurs ; en effet, tout comme de nombreux départements, nous attendions de connaître l'issue et surtout les modalités de l'accord.

Je n'ai pas à ce jour d'avis tranché sur la renationalisation du Rsa. Je préfèrerais, plutôt qu'une renationalisation, que l'Etat paie ses dettes et, comme il s'y était engagé lors de la création du Rsa, qu'il compense son coût intégralement aux Départements.

Pour autant, je suis pragmatique. Le Président du groupe Dynamique citoyenne et membre de la commission des finances Christian Delbrel m'a récemment officiellement interpellé sur ce sujet.

C'est pourquoi, je souhaite que les commissions action sociale et finances s'emparent du dossier, analysent les termes de l'accord Etat/Seine-Saint-Denis puis, le cas échéant, l'opportunité d'une candidature du Lot-et-Garonne à une expérimentation de recentralisation du rsa, en examinant toutes les conséquences d'une telle décision et pas seulement l'impact financier.

En concertation avec le Président de la commission des finances Christian Dezalos, je propose à Christian Delbrel qui nous a interpellés sur ce thème, de piloter ce travail auquel bien évidemment tous les groupes de l'Assemblée seront associés.

Enfin, vous le savez, le Congrès 2021 de l'ADF, mainte fois reporté, se tiendra en décembre prochain à Bourg en Bresse. A cette occasion, l'ADF réalisera un livre blanc de 102 propositions qui sera notamment remis aux futurs candidats aux élections présidentielles.

Le Président Sauvadet souhaite que les Conseils départementaux soient forces de propositions dans la réalisation de ce livre blanc et je proposerai ainsi aux 4 présidents de groupe de travailler à des contributions que je m'engage à relayer au sein de l'ADF.

Vous recevrez prochainement à cet effet un courrier détaillant les modalités de ce travail devant être réalisé dans un calendrier je le rappelle très contraint, puisque nous devons finaliser le livre blanc pour mi-novembre. Bien évidemment et en cohérence avec notre souhait de développer les outils de démocratie participative, je proposerai également aux membres du Conseil consultatif citoyen qui sera installé demain de participer à l'élaboration de ce livre blanc.

Voilà les points d'actualité que je souhaitais évoquer en introduction.

Au cours de notre session, plusieurs dossiers d'importance seront examinés :

- La stratégie de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ; nous vous proposerons d'actualiser les actions à mettre en place en concertation avec l'Etat afin de lutter efficacement contre la précarité qui frappe tout particulièrement notre Département. Ce plan comprend un important volet de mesures pour l'insertion des bénéficiaires du RSA.

J'aurai l'occasion d'évoquer ce dossier avec Brigitte Klinkert, ministre déléguée à l'Insertion auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion en début d'après-midi, à l'occasion d'une réunion de travail bilatérale organisée dans le cadre de son déplacement en Lot-et-Garonne.

- La démographie médicale.  
Suite à la tenue d'une réunion avec l'ARS et la CPAM organisée à notre initiative, j'ai officiellement saisi le Ministre de la Santé afin que le Département puisse expérimenter la mise en place d'une *Equipe mobile de médecins généralistes salariés* pouvant s'inscrire à terme dans le cadre du projet de loi « 3DS » (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification). Le rapport qui vous sera présenté revient sur ce projet d'expérimentation. A noter que notre initiative intéresse fortement le Président de l'ADF et les membres du bureau qui m'ont demandé de les tenir informés de la suite qui y sera donnée.
- Le soutien aux Services d'Aide à Domicile afin de les accompagner dans la mise en œuvre de l'avenant 43 à la Convention collective nationale de la branche du secteur de l'aide à domicile.

Je rappelle que l'aide à domicile en Lot-et-Garonne est un secteur de poids : 1 500 ETP d'intervenants à domicile et de personnels administratifs, dont 1 300 financés par le Département. Le Département a ainsi consacré au maintien à domicile, à travers l'allocation personnalisée autonomie (APA), près de 25 millions d'euros l'année

dernière, finançant notamment plus d'1,2 million d'heures au total à près de 7 000 personnes.

Comme je vous l'ai dit lors de notre dernière commission permanente, le Gouvernement, sans aucune concertation avec les financeurs, notamment les Départements, a décidé de procéder à la revalorisation des salaires des aides à domicile, augmentation il est vrai légitime voire indispensable pour ce secteur qui peine à recruter.

Le surcôt net de cet avenant est estimé pour les Départements à plus de 300 millions par an !

Les annonces fin septembre du premier Ministre sur la prise en charge du vieillissement, apparaissent malheureusement aujourd'hui toujours floues et incomplètes. Si Mme Bourguignon, Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie, a précisé hier jeudi devant la CNSA que l'Etat prendrait bien en compte intégralement le surcôt engendré par la création d'un tarif socle à 22€, la participation de l'Etat au financement des augmentations décidée sous condition entre 22€ et 25 € n'est pas assurée.

En tout état de cause, nous prenons nos responsabilités.

Alors que le premier Ministre a annoncé sa volonté de créer un tarif socle à 22 euros de l'heure, le Département mettra en place avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre une enveloppe supplémentaire correspondant à un tarif équivalent à 23 euros de l'heure. Si cette dotation est insuffisante, elle sera complétée autant que nécessaire afin de permettre aux associations locales de financer l'application légale de l'avenant 43.

Les fédérations d'aide à domicile, regroupée au sein de l'Entente 47 que j'ai reçues le 30 septembre, m'ont adressé un courrier pour remercier l'Assemblée départementale de l'accord trouvé ; je les cite :

« Vous avez montré que vous avez parfaitement compris et pris en compte notre grande inquiétude quant au financement de l'avenant 43, du fait des informations souvent peu claires et parfois contradictoires qui nous parvenaient, en particulier au niveau de l'Etat.

Vous avez réaffirmé votre soutien indéfectible à nos associations et annoncé que vous alliez soumettre aux élus du département, la prise en charge, via une dotation, de l'intégralité du surcôt jusqu'à la fin de l'année et annoncé une augmentation du tarif au 1<sup>er</sup> janvier pour le porter à 23 €, tout en assurant un complément du financement via une dotation spécifique pour couvrir le coût réel de l'application de l'avenant 43 en 2022.

Nous tenons à vous exprimer notre profonde gratitude de nous avoir ainsi entendus et rassurés et nous faisons par la présente, écho du soulagement de toutes nos associations qui n'ont pas manqué de nous appeler dès vendredi matin, pour savoir ce que vous aviez décidé.

Nous avons conscience de bénéficier d'une forme de privilège de pouvoir ainsi compter sur vous et le Conseil Départemental, pour permettre à nos salariés d'apporter aux usagers les plus vulnérables, les services de qualité auxquels ils peuvent légitimement prétendre. Soyez en une nouvelle fois chaleureusement remerciée. »

Courrier signé des Présidents d'AEDOM 47, de la Fédération ADMR 47 et de la Fédération UNA 47.

Autres dossiers :

- Le soutien forfaitaire aux arboriculteurs et viticulteurs sinistrés par l'épisode de gel. Joel Hocquelet vous présentera ce rapport dont le cartouche a été modifié suite aux échanges en commission agricole. Je vous informe néanmoins que j'ai officiellement saisi le Ministre de l'agriculture afin qu'une enveloppe supplémentaire soit dégagée pour les agriculteurs de notre département victimes du gel. L'aide de l'Etat, 650 000 euros, n'est tout simplement pas à la hauteur des dégâts subis et surtout inéquitable par rapport aux indemnisations versées par l'Etat dans certains autres départements.
- Enfin l'Adaptation des régimes d'aides départementaux. Marylène Paillares vous précisera les mesures particulières que nous souhaitons prendre afin d'accompagner les clubs et associations sportives victimes de la pandémie de covid-19.

Je donne maintenant la parole à Christian Dezalos pour présentation synthétique mais complète des aspects financiers de cette Décision modificative.

Je vous remercie.